Pour diffusion immédiate : 25/08/23 **GOUVERNEURE KATHY HOCHUL**

LA GOUVERNEURE HOCHUL PROLONGE LE DÉCRET PROCLAMANT L'ÉTAT D'URGENCE RELATIF À LA CRISE DES DEMANDEURS D'ASILE

Une copie du décret est disponible ici

La gouverneure Kathy Hochul a prorogé aujourd'hui un décret qui donne à l'État de New York une plus grande flexibilité pour obtenir les ressources nécessaires aux municipalités pour soutenir les demandeurs d'asile et leur fournir une aide humanitaire. Ce décret fait suite au discours public de la gouverneure Hochul aux New-Yorkais sur la crise des demandeurs d'asile.

La gouverneure Hochul a déclaré : « L'État de New York continue de déployer des ressources importantes pour soutenir les efforts de la ville en vue d'héberger les demandeurs d'asile qui sont arrivés ici à la recherche d'une vie meilleure. Ce décret nous permet de poursuivre notre action vigoureuse face à cette crise sans précédent, alors que nous nous efforçons de fournir des abris et une aide humanitaire à ces personnes ».

Le décret 28.4 permet toujours à l'État de New York et aux localités de répondre rapidement à l'arrivée des demandeurs d'asile. Il permet également à l'État de continuer à mobiliser les membres de la Garde nationale, qui fournissent actuellement un soutien logistique et opérationnel aux sites d'hébergement. Il permettra également à l'État et aux localités d'acheter rapidement les fournitures et les ressources nécessaires, y compris la nourriture et l'équipement. Le décret est nécessaire pour que l'État de New York puisse continuer à répondre à la crise humanitaire sans précédent et lui donne la possibilité de réagir de manière plus vigoureuse.

En début de semaine, la gouverneure Hochul a également annoncé un investissement de 20 millions de dollars pour accélérer la procédure de dépôt des dossiers pour plus de 30 000 demandeurs d'asile. Cet investissement s'ajoute aux 1,5 milliard de dollars déjà engagés par l'État pour soutenir la ville de New York en finançant les soins de santé, les frais d'hébergement, le personnel de la Garde nationale, les services juridiques et les programmes de relogement volontaire. L'État a également prêté des sites appartenant à la ville de New York pour qu'ils servent d'abris temporaires, qui accueillent actuellement plus de 2 000 demandeurs d'asile par jour. La gouverneure a également prononcé un discours public directement à l'intention des New-Yorkais,

décrivant la voie à suivre par l'État pour surmonter cette crise humanitaire sans précédent.

En outre, la gouverneure Hochul a annoncé un programme qui renforcera considérablement la capacité de l'État à aider les demandeurs d'asile à obtenir rapidement un emploi légal. La gouverneure Hochul a demandé au Département du travail de l'État de New York (Department of Labor, DOL) d'aider les demandeurs d'asile à trouver un emploi afin qu'ils puissent commencer à travailler dès l'obtention de leur permis de travail fédéral. Tous les demandeurs d'asile disposant d'une autorisation de travail à New York peuvent désormais s'inscrire pour bénéficier d'une assistance ici. Les experts en carrière du DOL travailleront avec chaque personne pour évaluer les compétences, les parcours professionnels, l'éducation, les intérêts de carrière et bien plus encore, et les mettront en contact avec des employeurs dans tout l'État. En outre, le Département du travail de l'État de New York a lancé un portail permettant aux entreprises d'informer l'État de leur intention d'accueillir des personnes nouvellement autorisées au sein de leur main-d'œuvre.

###

Informations supplémentaires disponibles sur le site Web www.governor.ny.gov
État de New York | Executive Chamber | press.office@exec.ny.gov | 518.474.8418

SE DÉSABONNER